

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le deux avril, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, suite à la convocation adressée le 27 mars 2026 et affichée le même jour, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Guillaume DUJARDIN, Maire.

Le Maire procède à l'appel des élus.

Étaient présents :

M. Guillaume DUJARDIN, Maire ; Mme Sandra LEMARCHAND, M. Sébastien KOSLOFF, Mme Pascale GASNIER-MENANTEAU, M. Jean-Claude DUHAMEL, adjoints ; M. Philippe LEMARDELÉ, Mme Emmanuelle BEIGNON, Mme Nathalie LEFRANC, M. Emmanuel ANGOT, M. Eddy LEFORTIER, M. Mickaël HAUSSIN, Mme Karine FRANÇOIS, Mme Marion DELARUE, M Jean Marie MAHIEU, Mme Laure DENIS, conseillers municipaux ;

Nbre de conseillers en exercice : 15 Nbre de présents : 15 Nbre de votants : 15

Secrétaires de séance : Mme GASNIER-MENANTEAU et Mme Sandra LEMARCHAND.

N° 20260402 - 03 - OBJET : FIXATION DU NOMBRE DE MEMBRES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Monsieur le maire expose au conseil municipal qu'en application de l'article R 123-7 du code de l'action sociale et des familles, le nombre des membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale CCAS, est fixé par le Conseil municipal.

Il précise que leur nombre ne peut pas être supérieur 16, et qu'il ne peut être inférieur à 8, et qu'il doit être pair puisqu'une moitié des membres est désignée par le Conseil municipal et l'autre moitié par le Maire.

Le conseil d'administration du CCAS est donc composé, en nombre égal de 4 à 8 administrateurs nommés par le Maire, 4 à 8 administrateurs élus parmi et par le conseil municipal, auxquels s'ajoute le président du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix « pour », 0 voix « contre », et 0 « abstention » :

→ **FIXE** le nombre de membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Cahagnes à 12, soit 6 administrateurs nommés par le Maire et 6 administrateurs élus parmi et par le conseil municipal, en plus du Maire.

Ainsi délibéré en séance les jour mois et an susdits.

Rendu exécutoire par l'envoi en Sous-Préfecture le 14 avril 2026.

Le Maire,
Guillaume DUJARDIN.




Les secrétaires de séance,
Mmes Sandra LEMARCHAND et Pascale GASNIER-MENANTEAU


